

Infos Sud

Février 2013



Membre de
l'union syndicale
Solidaires

Page 1 :

Décentralisation
= privatisation
Halte à la dégradation des
conditions de travail !

Page 2 :

Agents techniques,
enseignants, administratifs,
assistants d'éducation,
COP et autres personnels
des établissements scolaires...
mêmes attaques...même
combat !

Page 3 :

Tous ensemble contre la
dégradation des conditions
de travail !

Page 4 :

Suite de la page 1
Nous contacter / Nous rejoindre



Décentralisation = privatisation Halte à la dégradation des conditions de travail !

La décentralisation des personnels de l'éducation a déjà provoqué la perte du droit à mutation, trois semaines de congés annuels en moins, la division des personnels par la diversification des employeurs, le développement des inégalités entre collectivités territoriales et l'accélération de la privatisation des services (restauration, chauffage, maintenance...).

Récemment, la Région Île-de-France a augmenté le temps de travail des agents techniques, les jours fériés jusque là décomptés comme jour de travail ont été perdus, ce que le passage aux 1554 h annuelles est loin de compenser, et la pause méridienne définitivement exclue du temps de travail ce qui représente au minimum 70h en plus sur l'année.

La décentralisation a confirmé le dégraissage engagé par l'État. Le manque de personnel est quasi général et les absences de moins en moins remplacées. Les hiérarchies sont renforcées. Le stress, les pressions des chefs, la souffrance physique et la maladie font partie du quotidien professionnel. Les récents accidents graves de santé, les suicides avérés et les tentatives de suicides n'en sont que les manifestations extrêmes les plus choquantes. Les services du siège n'échappent pas à la pression constante du fait du manque évident de personnel pour gérer l'augmentation des effectifs de la collectivité au cours de ces dernières années, due à l'intégration de plus de 8600 agents techniques des établissements. En 2003, les agents techniques, aujourd'hui les Conseillers d'orientation et demain les professeurs de lycées professionnels ?

Les personnels de la collectivité font la dure expérience de la dégradation de leurs conditions de travail au mépris de leur santé et des dangers que cela leur fait encourir. Cette pratique managériale est directement inspirée du privé.

L'acte III de la décentralisation est un pas supplémentaire dans le processus d'éclatement de la fonction publique d'état et de privatisation des services de la fonction publique territoriale. La FPT est de fait d'avantage liée au secteur privé dont elle a déjà adopté un certain mode de gestion des personnels.

(Suite page 4)

AGENTS TECHNIQUES, ENSEIGNANTS, ADMINISTRATIFS, ASSISTANTS D'ÉDUCATION, COP ET AUTRES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES... MÊMES ATTAQUES...MÊME COMBAT !

Conseillers d'Orientation Psychologues

Depuis plusieurs années déjà, les COP voient leurs effectifs décimés et leur charge de travail alourdie.

En 2003, les COP ont échappé à la décentralisation. 10 ans plus tard, nouvelle attaque avec l'OFPTLV et l'acte III de la décentralisation.

Avec ce projet de service public d'orientation tout au long de la vie régionalisé, on peut s'attendre à une nouvelle dégradation des conditions de travail :

- pression de la double-hiérarchie (éducation nationale / région).
- élargissement des missions à de nouveaux publics non scolaires.
- changement des missions initiales avec la perte du P de psychologue pour se recentrer sur une simple mission de placement des usagers / d'insertion professionnelle et faire travailler les élèves sur leur employabilité en leur apprenant à se vendre.



UVREZ-LA!

Personnels administratifs, sociaux et santé

Ces personnels ont été les victimes "cachées" du dégraissage massif du dernier quinquennat. Qu'ils travaillent dans les EPLE, les rectorats, les inspections d'académie, les universités ou les grands établissements, ils ont vu leur charge de travail profondément alourdie.

Assistants d'éducation

Embauchés par les chefs d'établissement quasiment toujours à temps partiel, avec des contrats renouvelables d'année en année, les assistants d'éducation dépendent du bon vouloir de leur employeur. Précarité qui rime avec insécurité mais aussi avec docilité. On comprend la difficulté à s'émanciper de la tutelle hiérarchique.

Enseignants

L'alourdissement de la charge de travail est déjà une réalité pour tous. D'année en année, le nombre d'élèves par classe augmente, de nouvelles missions apparaissent : Espace Numérique de Travail (ENT) Livret Personnel de Compétences (LPC), histoire des arts,

multiplication des projets, réunions hors temps de travail ... Aussi, la disparition des remplaçants titulaires, déjà amorcée depuis de très nombreuses années dans le 2nd degré, touche de plus en plus le 1er degré.

Enfin, de nombreux projets vont dans le sens d'une remise en cause du statut de fonctionnaire :

- autonomie de plus en plus importante des établissements qui ne fait qu'accentuer la pression hiérarchique ;
- l'enseignement professionnel et l'enseignement technique (lycée des métiers et LP) dans lesquels les Régions prennent une place prépondérante et qui souhaiteraient assurer elles mêmes la gestion des personnels enseignants ;
- projets Éducatifs Territoriaux qui soumettent le travail des enseignants du 1er degré à des intérêts locaux ;
- contrats d'objectifs pour les établissements qui vont dans le sens d'un alignement du service public sur le privé ;
- recours toujours plus important à des personnels contractuels et vacataires.



TOUS ENSEMBLE CONTRE LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

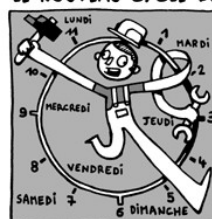
La situation des personnels à la Région Île-de-France n'est plus tenable ! Le travail des personnels devient une véritable souffrance et **les conséquences sur leur santé** sont de plus en plus grandes : stress, grande fatigue, épuisement, AVC, dépressions, suicides ou tentatives de suicide, en lien évident avec les conditions de travail. Ces soucis découlent directement de la gestion managériale sous grande pression hiérarchique des agents techniques des lycées et des personnels du siège.

Dans les faits, la dégradation des conditions de travail se traduit par :

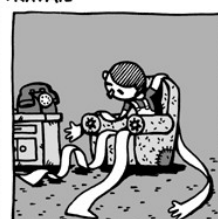
- **Le manque de personnel** : la charge de travail en augmentation (hausse des effectifs d'élèves par exemple) est rarement prise en compte et de manière largement insuffisante en tous cas.

- **Le non remplacement des agents absents** qui s'est accru depuis que la Région les gère. Cela alourdit encore la charge de travail et peut malheureusement créer des tensions parmi les personnels surchargés.

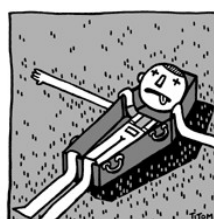
LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



FLEXIBILITÉ



PRÉCARITÉ



ET PENSION BIEN MÉRITÉE

- **Le « rattrapage » des heures annualisées lors des arrêts de maladie.**

- **Les sanctions**, proposées par les chefs d'établissement et les gestionnaires, sont systématiquement suivies par la Région, sans accorder le moindre crédit à la version des agents. Ces pratiques arbitraires et infantilisantes sont parfois aggravées par l'usage de pointeuses, illégales car non décidées en CTP.

- **Mutation d'office** dans l'intérêt du service, contraire à la législation et à la jurisprudence, de certains personnels qui ont signalé des actes de maltraitance ou de harcèlement (moral ou sexuel) dont ils ont été victimes ou témoins

- **Le renforcement de la hiérarchie** est accentué par le recours systématique à l'approbation des gestionnaires et/ou chefs d'établissement pour les demandes de formation, de décharge syndicale. Le droit syndical pour tous est souvent entravé par des pressions, des menaces, de la désinformation et des prétextes tels que les nécessités de service.

- **Le déni de certains accidents du travail pour des motifs très «surprenants».** On ne prendra qu'un exemple : dans un lycée des Hauts de Seine, une agente a fait une chute pendant son service et s'est cassé plusieurs dents. La Région refuse de reconnaître cette chute comme un accident du travail car selon elle : « le choc sur le sol a entraîné la perte de plusieurs dents car elle n'a fait aucun geste pour ralentir ou contrer sa chute... ». Cet exemple est révélateur du mépris de la Région pour les ATTEE !

En réponse à ces problèmes signalés par plusieurs organisations syndicales et les personnels de certains établissements, la Région a mis en place une organisation qui allonge le temps de travail des agents, refuse de répondre aux courriers des personnels et propose des audits et des diagnostics pour constater des problèmes évidents.

Les solutions sont pourtant simples :

- **Embaucher massivement** des agents titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels.
- **Titulariser tous les personnels précaires**, et ne plus recourir à ce type de contrat.
- **Remplacer tout agent absent** le plus rapidement possible.
- Proposer des **formations** répondant aux besoins des établissements pour ne plus avoir recours aux entreprises privées et/ou aux aspirations des collègues, **en accès direct** (sans avoir besoin de passer par la hiérarchie).
- Favoriser le **dialogue** et la **coopération**, au lieu de développer les hiérarchies intermédiaires et les rivalités.
- **Développer prise en charge et prévention médicales**, au lieu de nier ou de minimiser les problèmes de santé.

(Suite de la page 1)

La carte des formations attribuée aux régions, c'est plus de pouvoir aux potentats locaux élus et patronaux ! Les régions décideront des formations et de l'orientation en fonction des besoins des entreprises locales. Les filières qui n'intéresseront pas les entreprises seront supprimées. Tri social et employabilité vont rimer avec apprentissage et formations privées. Les contrats d'objectifs et le projet éducatif régional installent plus fortement la mainmise du patronat du bassin d'emploi sur les établissements d'enseignement et font dépendre orientation scolaire et formation des priorités locales et conjoncturelles de la concurrence.

Les services de la FPT sont à terme menacés. Certains sont supprimés, d'autres déjà privatisés ou même délocalisés. Le fonctionnement de la Région est désormais dépendant des priorités patronales du bassin d'emploi et la privatisation avance à grands pas.

Le statut des personnels est en danger. Pour favoriser la mutualisation des moyens, les agents techniques des lycées sont désormais menacés de perdre leur cadre d'emploi qui les protège encore de la mobilité contrainte dans la collectivité et entre collectivités et qui leur garantit des jours de RTT sur les périodes de vacances scolaires.

Les agents ont déjà été trompés par la perspective des primes pour intégrer la Région. Attention, aujourd'hui, c'est le même argument qui est utilisé.

**CONTRE LA DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL,
LUTTONS ENSEMBLE, SYNDIQUONS-NOUS,
REJOIGNEZ SUD ÉDUCATION !**



**Si vous souhaitez contacter SUD éducation
pour vous informer, vous défendre, vous syndiquer...**

Renvoyez le coupon ci-dessous à Sud éducation

30 bis rue des Boulets 75011 Paris

Pour nous joindre par téléphone :

- à Paris : (tél.) 01 44 64 72 61

- dans la Seine et Marne, le Val de Marne et la Seine Saint Denis :

(tél.) 01 43 77 33 59

(fax) 01 43 77 65 58

- dans les Yvelines : (tél./fax) 01 30 65 87 42

- dans l'Essonne :

(tél.) 06 43 54 58 23

- dans les Hauts de Seine : (tél./fax) 01 43 70 56 87

- dans le Val d'oise : (tél./fax) 01 34 10 24 07

Je demande à être contacté [], à recevoir un bulletin d'adhésion []

Nom : **Prénom :**

Corps :

Affectation (nom et adresse) :
.....

Adresse personnelle (facultatif) :
.....

Téléphone (facultatif) : **Mél (facultatif) :**